



**HAL**  
open science

# Enfermés entre quatre murs Les besoins de nature des détenus

Olivier Milhaud

► **To cite this version:**

Olivier Milhaud. Enfermés entre quatre murs Les besoins de nature des détenus. Sylvie Guichard-Anguis; Anne-Marie Frérot; Antoine Da Lage. Natures, miroirs des hommes ?, L'Harmattan, pp.317-328, 2014, Géographie et Cultures, 978-2-343-03367-9. halshs-01374452

**HAL Id: halshs-01374452**

**<https://shs.hal.science/halshs-01374452>**

Submitted on 28 May 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Enfermés entre quatre murs** **Les besoins de nature des détenus**

Olivier Milhaud, Maître de conférences en géographie, Université Paris-Sorbonne, Laboratoire ENeC UMR 8185 CNRS milhaud.olivier@gmail.com

**Résumé :** L'incarcération n'est pas seulement une privation de liberté. Elle est aussi une privation de "nature". Alors que les architectes de prison essaient de réintroduire des parterres gazonnés ou de la végétation basse entre les murs, alors que des projets de jardin en prison se développent, pourquoi donc tant de détenus tiennent à s'asseoir dans l'herbe, embrasser un arbre, ou voir la mer, au moment de leur sortie de prison? Derrière une conception qui pourrait paraître minimaliste de la nature (réduite à du végétal ou à l'immensité), se cache toute une profondeur vitale des besoins de nature.

### **Introduction**

Aujourd'hui, j'ai vu une main sortir à une fenêtre de la prison, du côté de la mer. Je marchais sur la jetée du port, comme à mon habitude, et j'arrivais derrière la vieille forteresse. La forteresse est tout enfermée dans ses murs obliques ; les fenêtres, défendues par des grilles doubles ou triples, semblent aveugles. Bien que je sache qu'il s'y trouve des détenus, j'ai toujours regardé la forteresse comme un élément de la nature inerte, une forme du règne minéral. C'est pourquoi l'apparition d'une main m'a surpris comme si elle était sortie de la roche. (Italo Calvino, *Si par une nuit d'hiver un voyageur*, 1981 [1979])

Cette citation résume à merveille le paradoxe d'associer prison et nature. Tout semble les opposer. Si un besoin de nature existe entre les murs, il est scrupuleusement nié par l'architecture, par les règles de construction, par le fonctionnement carcéral même, qui cherchent à construire un espace résolument artificiel, contrôlé, maîtrisé.

Dans ce monde artificiel qu'est la prison, n'est-ce pas aussi notre propre conception de la naturalité qui est interrogée – la dichotomie nature et artifice ayant été depuis longtemps remise en cause, sans même attendre les travaux de Sarah Whatmore (2002) sur les OGM qui brouillent définitivement l'opposition moderne entre nature et culture ? De même, n'opère-t-on pas une identification facile et trompeuse entre l'expulsion hors de la nature et l'expulsion hors de la société que constituerait l'incarcération, alors même que nombre de sociologues ont insisté sur la porosité des murs des prisons, finalement très ouverts aux influences sociales multiples (Combessie, 2009) ? Si bien que le cadre carcéral interroge l'idée de nature comme celle de besoins : d'une part comment la construction du lieu prison a été pensée comme un lieu où la nature, comprise comme le règne végétal et animal, n'a pas sa place ; d'autre part que traduit la permanence de ces besoins de végétal et d'animal entre les murs ? En somme l'idéalisation d'une nature réduite au végétal si l'on pense à l'expérience des jardins en prison, traduit-elle une dimension ontologique des besoins de nature ?

Cet article réinterroge des matériaux élaborés dans le cadre de ma thèse (Milhaud, 2009), notamment par des entretiens auprès d'une trentaine de détenus hommes et femmes, majeurs et condamnés, dans cinq établissements pénitentiaires français. Toutefois, ces entretiens ne portaient pas spécifiquement sur cette question des besoins de nature. Les détenus rencontrés, le plus souvent dans les parloirs avocats, évoquaient avec moi leur vécu de l'espace carcéral et notamment le paysage qu'ils apercevaient de leur fenêtre. Les cinq établissements (quatre maisons d'arrêt et un centre pénitentiaire) ayant été choisis pour leurs tailles et leurs localisations contrastées (centre-ville pour Mulhouse et Agen, périphérie urbaine plus ou moins lointaine pour Meaux-Chauconin-Neufmontiers, Villeneuve-lès-Maguelone près de Montpellier, ou Gradignan près de Bordeaux), et les détenus interrogés ne venant pas tous du rez-de-chaussée de la prison conformément à mes demandes à la direction des établissements, permettaient de varier les profils interrogés sur ces questions de besoins de nature. N'ayant pas bénéficié d'une nouvelle autorisation d'accès permettant d'autres enquêtes pour préparer ce texte, je n'ai pas pu procéder à des sondages plus approfondis pour croiser le vécu antérieur des détenus (notamment à la ville ou à la campagne pour faire vite) et leur expérience de l'enfermement. Dès lors, le fait que certains détenus n'évoquent pas leurs éventuels besoins de nature traduit-il un vécu citadin antérieur les ayant habitués au minéral, ou juste un enfermement au dernier étage de la prison avec vue sur

les pins environnants comme à Gradignan ? Ou est-ce dû à une mauvaise interprétation de ma part de ce qui fait nature pour eux ? Cette fragilité des matériaux ne remet pas pour autant en cause la démarche d'ensemble, me semble-t-il, dans la mesure où l'extraordinaire de la privation de liberté interroge l'ordinaire de certains de nos besoins de nature, qui sont comblés chaque jour, sans même que nous les repérions... à moins d'être incarcéré et donc d'en être privés de manière coercitive.

Evoquons dans un premier temps le monde minéral que constituent la plupart des prisons françaises et la privation de nature qui résulte de l'incarcération (le cas du centre de détention de Casabianda, vaste de 1480 hectares, face à la mer près d'Aléria sur la côte orientale de la Corse, n'est pas considéré ici). Les stratégies pour faire venir en prison une nature réduite au végétal seront interrogées par la suite. La nature, réduite à son versant animal, est évoquée en conclusion.

## **I. La prison, monde minéral et privation de nature**

L'identification de la prison à un univers de pierre, à « une forme du règne minéral », donc à « un élément de la *nature* inerte » (je souligne), pour reprendre les mots d'Italo Calvino, est largement partagée, tant par les concepteurs de prison que par leurs usagers, détenus, personnels et bénévoles. La naturalité du béton étant rarement reconnue, il va de soi que parler de nature en prison renvoie systématiquement à ce que la prison ne contient pas ou si peu, c'est-à-dire le règne végétal – les rats et les souris représentent quant à eux le monde animal dans de nombreuses prisons. C'est ainsi qu'il faut comprendre cette brutale réduction de la « nature » au seul règne végétal.

### **A. Architecture sécuritaire et absence de végétation**

Si les récupérations d'anciens couvents et autres forteresses furent monnaie courante dans le passé, les prisons contemporaines sont toutes construites ex nihilo comme un univers de béton. Les exigences de sécurité – empêcher les détenus de sortir tant que la justice ne l'a pas décidé – expliquent le recours au béton, aux grilles, aux murs, et le refus de toute végétation qui serait inévitablement source de cachette, de foyer d'incendie, ou même lieu de défi aux surveillants (imaginons un détenu refusant de descendre d'un arbre planté au milieu de la cour). Les prisons qui jouissent d'arbres ou d'arbustes ne les gardent pas toujours, comme ce fut le cas à Fleury Mérogis, où un détenu avait réussi à escalader un arbre pour s'échapper.

L'architecture carcérale, ultra-fonctionnaliste, explique cette absence de nature végétale. Les cahiers des charges remis aux architectes sont explicites sur ce point. Pour reprendre les termes de l'architecture Christian Demonchy, qui a construit plusieurs établissements en France :

Gardiens et gardés ne vivent pas dans le même espace. Le gardien garde la micro-prison toujours depuis l'extérieur (alors que dans un hôpital, les infirmières travaillent très souvent dans la chambre des malades). Cette situation renforce leur identité relative de gardien et gardé et donc leurs relations antagonistes.

Il n'y a pas d'urbanisme. Pour les surveillants, la prison est un lieu unique de travail. Pour les détenus qui y vivent 24 H sur 24 la position relative des différents lieux de vie leur est indifférente puisqu'elle n'a de sens que par rapport à la commodité du travail des surveillants. Les couloirs ne sont pas des lieux de promenade. Celle-ci est prévue dans une cour spécifique sans arbre et contrôlée depuis un poste de surveillant surélevé et extérieur. (Demonchy, 2003)

Toujours pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible d'implanter des arbres sur le glacis protecteur qui entoure le mur d'enceinte, et encore moins dans la zone de détention accessible aux détenus. Toutefois, des plantations au-delà du *no man's land* qui entoure la prison, sur les parkings notamment, créent une sorte de mur végétal « intégr[ant] parfaitement [l'architecture] dans le paysage » (Ministère de la Justice, 2000, p. 7), c'est-à-dire cachant un peu la prison. En somme, la prison ne contient pas « la nature » (une nature réduite au végétal) mais la « nature » sert parfois à cacher la prison.

Il faut dire que de l'extérieur, le mur d'enceinte manifeste de manière éclatante ce règne du minéral. Sa hauteur (huit mètres) et sa longueur (plusieurs centaines de mètres le plus souvent) expliquent le coût qu'il y aurait à colorer un tel mur. C'est donc le gris qui l'emporte. Et même pour les établissements pour mineurs, où l'absence de véritable glacis et la taille réduite des bâtiments facilitent la tâche des concepteurs,

l'architecte Pierre Vurpas a refusé le travail sur le béton : « la pauvreté uniforme du béton sans texture permet d'exprimer la fonction du lieu » (entretien, 15 janvier 2008).

À l'univers exclusivement minéral qui a longtemps dominé dans les constructions de prison au XX<sup>e</sup> siècle a succédé au moins depuis les années 1960 l'acceptation de pelouses, le plus souvent inaccessibles aux détenus, pour donner de la verdure à l'intérieur. Il est révélateur que l'établissement pilote de Mauzac, mis en service en 1986, avec des cheminements tous bordés de pelouses et nullement grillagés n'ait jamais été imité depuis. Au contraire, dans les établissements contemporains des trente dernières années, les accès aux promenades sont goudronnés et grillagés.

Il y a eu des tentatives d'introduire de la végétation basse, tout particulièrement dans les établissements les moins sécuritaires, comme les établissements pour mineurs. Mais ceux-là sont trop récents pour connaître le devenir des arbres ou des arbustes. Un arbre a d'ailleurs déjà été abattu à Quièvrechain car jugé trop proche du panier de basket, à partir duquel un détenu particulièrement athlétique aurait peut-être pu s'évader. Et les jeunes détenus d'un autre EPM, Porcheville en région parisienne, ont plus d'une fois tenté d'enflammer les arbustes, où ils cachent régulièrement de la drogue.

Cette minéralité du paysage carcéral se repère très bien de l'extérieur. Pensons aux remarques des habitants de Cercottes, en périphérie d'Orléans, qui craignaient de voir l'installation d'une maison d'arrêt sur leur commune :

Nous sommes dans un site campagnard, nous tenons à le garder, hein. La campagne c'est quand même mieux que le béton. Nous sommes venus à Cercottes il n'y pas très longtemps pour vivre à la campagne, justement pour s'éloigner de la ville, donc ce n'est pas pour retrouver du béton. (Femme d'une cinquantaine d'année, récente propriétaire, habitant pas très loin du site pressenti, entretien, 28 septembre 2007)

On est très peu nombreux à Cercottes, donc on veut garder un village rural, et non pas s'urbaniser avec cette prison qui, avec elle, doublerait la population, hein ? (...) nous on préfère que ce soit rural. On préfère les tracteurs, les champs, à... voilà, à l'urbanisation et une prison. » (Cercottoise depuis 32 ans, retraitée, habitant à l'écart du village, complètement à l'opposé du site pressenti, entretien, 28 septembre 2007)

Le paysage champêtre et forestier de la commune, qui borde l'immense forêt domaniale d'Orléans, serait inévitablement perdu à en croire des riverains qui habitent pourtant à l'opposé du site pressenti. Or, la croissance du village était déjà entamée bien avant le projet d'installation de la prison à Cercottes (737 habitants en 1999, 1061 en 2006, soit une hausse de 40% de la population en sept ans à peine, qui s'est traduite par une construction de nouveaux lotissements). Même si le village campagnard semble inventé pour les besoins de la cause, chacun défendant l'entre-soi et la valeur de son bien, cette identification du carcéral au minéral, et à l'inverse de la campagne au végétal, semble tout à fait révélatrice.

### ***B. L'incarcération comme une privation de verdure ?***

De l'intérieur des murs, la minéralité de l'univers carcéral est tout aussi manifeste, même s'il faut prendre garde à une idéalisation possible de la nature végétale venant précisément de l'absence de mobilité et de l'environnement imposé par la contrainte. Les remarques des détenus interrogés à propos de leur vue sur l'extérieur sont explicites :

- on voit pas dehors, on voit que les murs. Y a que des murs. Ils font 4 mètres de hauteur, voire cinq. (...) Y a des grillages dessus, des barbelés.
- Mais après, quand vous étiez au premier [étage], on voit dehors ?
- Rien, on voit des murs. Ils ont mis des parpaings exprès. Ils ont rajouté trois mètres ou quatre mètres de parpaing. Donc c'est pour ça, les gens, quand on sort d'ici, on voit bizarre, on voit tout bizarre... Ici, on voit que des murs. (Détenu d'Agen, 40 ans, à deux en cellule, parloirs deux fois par mois, cantinier, deuxième incarcération, incarcéré depuis un an pour trafic de drogues et pour encore quatre ans)

Par la fenêtre ? Là on ressent vraiment la prison : barreaux, enceinte grillagée, barbelés, filins anti-hélicoptères (...). Les barreaux on s'y habitue certes. Les grilles aux alentours... On voit bien l'enceinte même, la délimitation de la promenade, l'allée de sécurité, donc ça renvoie à une douleur encore plus vive. Parce que quand on peut regarder à travers une fenêtre, quand on peut regarder au loin, une fenêtre, je vais rentrer dans un cliché qui pour nous n'en est pas vraiment un, mais ça fait partie de l'espoir, de l'espérance. On s'évade... Le fait de regarder à travers une fenêtre, c'est voyager aussi. Là, quand on regarde à travers une fenêtre et qu'il y a des grillages, qu'il y a des grilles, là on sent l'enfermement, on sent le côté abrupt de l'enfermement, le côté répressif, massif... (Détenue du quartier centre de détention de Chauconin-Neufmontiers, 44 ans, seul en cellule, travaille aux ateliers, aucun parloir, originaire du Val-de-Marne, incarcéré depuis quatre ans et pour la première fois, pour crime sexuel, libérable « pas tout de suite »)

Apercevoir un dehors non carcéral devient rapidement un enjeu crucial pour beaucoup de détenus, soit que la vue sur la rue (univers minéral et goudronné) permette des parloirs sauvages, soit que la vue donne sur du végétal ou même sur la mer comme à Villeneuve-lès-Maguelone près de Montpellier, ce qui transforme l'espace cellulaire en territoire convoité ; les surveillants de Villeneuve accordent d'ailleurs les cellules avec vue sur la mer, univers aquatique, aux détenus modèles – charge à eux de respecter scrupuleusement les règles officielles et tacites des surveillants sous peine d'être redescendus au deuxième étage :

Devant [par la fenêtre], y a ces petites maisons, ces toits. Une fois je me sentais tellement mal le matin, que j'ai commencé à compter les toits... Y a des pigeons. Y a le stade qui est là-bas, donc des fois on entend le match, le match de rugby, hein. Voilà c'est tout. On a rien d'autre comme paysage. Encore heureux qu'y a le sapin qui est là devant, sinon on n'aurait pas de verdure. En plus on a les murs, les barbelés, les murs. C'est bien parce que si vous voulez, de notre fenêtre, vous voyez que les toits, les arbres ; les fils barbelés vous les voyez pas trop, ça gêne pas. Mais celles qui sont en bas, elles ont les murs, donc elles voient moins que nous... (Détenue d'Agen, la cinquantaine, à deux en cellule, va au centre scolaire et a des parloirs chaque semaine, incarcérée pour la première fois, délit inconnu, incarcérée depuis quatre mois et libérable dans une semaine, ne connaissait pas les environs de la prison).

Ne repère-t-on pas plus une idéalisation de l'extérieur, de la liberté en somme, qu'une idéalisation de la nature végétale *stricto sensu* ? Toutefois, deux remarques s'imposent. Premièrement, certains refusent de regarder par la fenêtre :

- Pfff..., ça fait tellement longtemps que je suis enfermé que je regarde plus dehors. En plus en Espagne [où il était précédemment incarcéré], c'est tout béton. En Espagne, j'étais au premier donc je regardais pas l'extérieur. C'est pas la vue que vous avez qui vous accroche à la fenêtre quoi. Y a rien à voir... (...). Et même au terrain de foot où vous avez un grand espace, quand vous levez les yeux, vous avez des grillages, vous avez des fils barbelés, vous avez des murs, donc c'est dur de penser à..., enfin pour moi, peut-être que d'autres, ils arrivent, mais moi c'est dur de penser à... Au dehors j'y pense pas, quoi. (Détenue du quartier maison d'arrêt de Chauconin-Neufmontiers, 48 ans, à deux en cellule, aucun parloir, originaire des Pyrénées-Orientales, troisième incarcération, incarcéré pour escroquerie depuis un an et demi et pour encore un an et demi).

Deuxièmement, un extérieur végétal ou animal fournit des indications précieuses en terme de temporalité ou d'occupation :

- Et qu'est-ce qu'on voit de la cellule [il est au second étage] ?  
- Pfff... On voit le haut de la cime des arbres au loin. Là je sais qu'on est en hiver parce qu'y a plus de feuilles sur les arbres. (Détenue du quartier maison d'arrêt de Chauconin-Neufmontiers, 48 ans, à deux en cellule, aucun parloir, originaire des Pyrénées-Orientales, troisième incarcération, incarcéré pour escroquerie depuis un an et demi et pour encore un an et demi)

Par la fenêtre, y a pas grand-chose à voir. De ma cellule, on voit que le mur. Alors je mate les pigeons que je nourris. Mais bon... moi j'ai toujours vécu à la campagne, j'ai vécu dans les bois moi. Je suis chasseur, pêcheur, je vais aux champignons. Alors c'est sûr, ici, c'est pas évident... C'est les arbres qui me manquent. (...) Faut dire, je viens de Langon [commune de Gironde, 7 000 habitants, à 50 kilomètres de Bordeaux]. Je suis pas d'ici moi. Je viens jamais en ville d'ailleurs. J'ai horreur de la ville. J'y vais quand j'y suis obligé.<sup>1</sup> (Détenu de Gradignan, 43 ans, à deux en cellule, parloirs hebdomadaires, originaire de Gironde, première incarcération pour conduite en état d'ébriété, en détention depuis 6 mois, libérable dans une semaine)

Derrière l'apparente trivialité du propos, on mesure combien le moindre pigeon ou le moindre végétal permet une sortie du cadre carcéral, le rappel d'une temporalité non pénitentiaire, l'évidence d'une mobilité animale par-delà les murs, et donc un effacement en quelque sorte de la peine et de la privation de nature que semble imposer l'incarcération.

## II. Faire venir la nature en prison

Ceci se vérifie tout particulièrement par l'analyse des tactiques mises en œuvre par les détenus ou des politiques de l'administration pour diminuer cette dimension non voulue de la peine – priver de végétal les détenus. Il est d'ailleurs révélateur que lorsque des organisations religieuses apportent des fleurs pour les messes ou les cultes, celles-ci sont précieusement emportées par les détenus dans leurs cellules, alors même que leur milieu d'origine, souvent marqué par la force et la virilité, ne les prédisposerait pas forcément à penser à la décoration florale de leur intérieur.

### A. Décoration des cellules

Les détenus interrogés sur la décoration des cellules (certains refusant de décorer quoi que ce soit pour résister à leur enfermement et signifier par là qu'ils rejettent radicalement leur incarcération) évoquaient les calendriers « plus ou moins érotiques » ou les « photos de femmes ». Derrière ces supports de masturbation, il faut repérer de véritables « tactiques » pour contourner la ségrégation sexuelle qui existe en prison. On peut évoquer, à la suite de Michel de Certeau, la tactique, cet « art du faible » qui « n'a pour lieu que celui de l'autre » (1980, p. 86). Afficher sur les murs ce que la prison n'est pas consiste à faire entrer le dehors dans le quotidien de l'enfermement – quel contraste entre les nombreuses images de femmes dénudées (dans les prisons pour hommes) et le faible nombre de surveillantes, toujours en tenue, et les moins féminines possibles dans le cadre de leur travail ! De même, et c'est ce qui m'intéresse ici, les images de paysage, de glaciers, de volcans, « représentant l'homme face à l'immensité de la nature », revenaient souvent dans certains entretiens.

Ces cartes postales matérialisaient à la fois les liens avec l'extérieur (cartes envoyées par les proches ou images découpées dans les magazines) et l'existence d'un ailleurs, radicalement différent du béton et du confinement de la détention, auquel se raccrocher :

- Après huit mois, j'ai collé quelques posters, quelques cartes postales. (...) J'ai beaucoup de paysages, c'est histoire de s'évader un peu. (...) D'Espagne, d'Algérie, de France, y a une photo de Mohamed Ali. Et puis y a une phrase de Goethe qui dit « j'aime celui qui rêve d'impossible ». Et voilà quoi. (...) Ouais je suis très campagne. (...) j'ai toujours rêvé de campagne. Des fois je partais avec la voiture juste comme ça, pour voir les paysages. (...)
- Et ce que vous vouliez représenter par cette décoration, c'est...
- C'est une forme d'espoir. Je me dis, je vais y aller, y a tant de choses à voir. (Détenu de Villeneuve-lès-Maguelone, 28 ans, seul en cellule, va au centre scolaire, parloirs mensuels, originaire de l'Aveyron, deuxième incarcération, crime inconnu, incarcéré depuis cinq ans)

---

<sup>1</sup> Dictaphone non autorisé. Citation reconstituée en sortant de l'entretien à partir de mes notes.

J'aime bien le mess [des surveillants où il travaille comme serveur] et le petit jardin. (...) Le contact avec la nature, j'adore. (...) Dans l'autre quartier, y a que du macadam. Donc y a pas de jardin (...). [Au mess et dans le petit jardin] ça fait moins prison là-bas. (Détenu de Mulhouse, 48 ans, travaille en cuisine et au jardinage, aucun parloir, originaire du Haut-Rhin, première incarcération, incarcéré depuis trois mois et demi pour conduite sans permis, libérable dans quelques semaines)

En somme la décoration des cellules permet au détenu de s'approprier un espace, de contester par là l'incarcération en apportant l'extérieur à l'intérieur, le végétal, le « paysage », la force de la nature, dans un univers minéral où le béton dit tout de la dépossession carcérale. Si bien que la valorisation de la nature, le besoin de nature partiellement assouvi de la sorte, me paraît moins tenir à la nature en tant que telle qu'à la liberté qu'elle exprime. La nature n'est-elle pas ici conçue comme un bien gratuit, offert à tous, à moins justement d'en être privé par la justice ?

### ***B. Les jardins en prison***

C'est pourquoi il faut revenir sur l'initiative soutenue par l'Administration pénitentiaire des jardins en prison. La privation de nature ne fait pas explicitement partie de la peine. Elle est plus induite par le fonctionnement carcéral.

L'aumônier national protestant des prisons, ardent promoteur de cette initiative des jardins en prison, en parlait dans un discours à la fois pragmatique et spirituel :

Les entreprises quittent les prisons qui sont toujours plus chères que le travailleur chinois. D'où la question : comment remettre de l'activité ? Par des jardins en prison, dans de nouveaux espaces aménagés à cet effet : c'est du travail, du vivant, le rythme des saisons dans un lieu où le temps est infini. A Marseille le directeur de l'administration pénitentiaire soutient l'initiative qui existera à Toulon, Salon de Provence, les Baumettes, et existe déjà à Toul et Seysse. Il ne s'agit pas d'espaces verts, mais de jardins : il faut des fleurs pour la beauté. Un tel projet est source de responsabilités et ouvre à une certaine gratuité, c'est la grâce, le grain qui pousse tout seul. Le patron d'Elf qui a fait de la prison raconte dans son livre [Loïk Le Floch-Prigent, *Une incarcération ordinaire*] que le pire en prison, c'est d'être coupé du végétal. Il suffit de voir comment les détenus sont contents qu'on apporte des fleurs à un culte. Il y a un réel attachement au végétal dont on prend conscience quand on en est coupé.

L'idée est d'être responsable d'au moins une plante. Que les détenus soient responsables de beaux espaces. C'est un moyen de se les approprier face aux dégradations. La terre dit beaucoup plus que des coups de pinceaux que certains ont le droit de donner sur les murs de leur cellule. Bon, en même temps, c'est une responsabilité collective et fragile, il suffit d'une personne pour que tout rate. Tous doivent être responsables de l'espérance. (Jean-Marc Dupeux, entretien, 12 octobre 2006)

Retrouver une temporalité, une beauté, une gratuité, une fragilité aussi, voilà ce qui s'exprime dans cette initiative plébiscitée par les détenus. Les expériences de jardins en prison, relatées notamment dans le magazine des personnels de l'Administration pénitentiaire, *Etapas* (juillet-août 2010), insistent sur l'importance de cette temporalité qui occupe sur toute une année, sur la dimension professionnalisante aussi avec l'intervention de formateurs (jardiniers, paysagistes ou pépiniéristes) extérieurs, sur l'attrait que constitue une telle activité pour les détenus et sur le respect des codétenus pour le travail effectué par les détenus jardiniers. Les personnels de surveillance insistent régulièrement sur la dimension apaisante et responsabilisante de l'activité jardins.

Bien sûr l'activité « espaces verts » comme formation professionnelle existait avant. Elle aussi réclamée par les détenus, elle est amèrement regrettée si on la supprime :

C'est con, ils ont supprimé l'activité jardin, alors que c'était bien de trifouiller la terre. Ils connaissent que le sport ou l'esthéticienne ici. Moi j'en ai rien à foutre de

l'esthéticienne. Déjà elle vient en fin d'après-midi. À quoi ça sert de se maquiller le soir ? Faudrait l'avoir avant les parloirs et avant la sortie quoi ! (Détenue à Gradignan, 39 ans, à deux en cellule, va au centre scolaire, parloirs fréquents, originaire de Gironde, troisième détention, « pour problèmes d'alcool » [conduite en état d'ébriété ? violences ? homicide involontaire ?], en détention depuis 15 mois et pour encore « quelques mois »)

Mais il faut voir que le jardin floral ou potager réintroduit aussi un extérieur sensoriel. Les déperditions d'odeurs sont fréquentes chez les détenus (Esneault, 2005), tout comme la perte du goût pour les longues peines. Il est révélateur que le jardin potager, qui est bio du reste, de la prison de Meaux contienne des fleurs, des légumes et des plantes aromatiques. Si bien que l'introduction de jardins potagers ou floraux ne sont pas seulement un moyen de valoriser des personnes détenues en particulier lors des visites de leurs proches aux parloirs, quand les détenus sont chargés de la décoration florale des lieux, ou même de consommer une partie de leur production. C'est une reconquête de l'estime de soi et une reconquête corporelle qui se jouent là. Sortir de la cellule, travailler la terre, arracher les mauvaises herbes, entretenir ses fraisiers, deviennent de véritables activités physiques – la plupart des détenus participant à l'activité jardin du centre pénitentiaire de Nantes ne prennent d'ailleurs plus de psychotropes à en croire un article louant l'initiative (*Messages du Secours catholique*, n°651, novembre 2010).

Certes, l'accessibilité aux jardins pour les détenus reste une question cruciale. Si au centre pénitentiaire pour femmes de Rennes, les cours de promenade sont aménagées en espaces verts avec arbres, plantations et pelouses, c'est loin d'être partout le cas. Pensons au journal interne de l'Administration pénitentiaire qui précisait que le jardin japonais de la maison d'arrêt de Villepinte n'occupait qu'un détenu (sur plus de huit cents) trois fois par semaine pour prendre soin des plantes « pour le plus grand plaisir des personnels dont les fenêtres surplombent le jardin et des familles lors de leur visite aux parloirs »<sup>2</sup>. Il est révélateur que l'activité soit proposée en priorité aux personnes détenues les plus isolées au centre pénitentiaire de Nantes ou à celui de Château-Thierry, pour qu'elles disposent d'un lieu neutre pour établir des relations apaisées avec les autres personnes incarcérées.

### **Conclusion : une nature *a minima* et essentielle**

Au final, de quels besoins et de quelle nature s'agit-il en prison ? Quels manques profonds révèlent ces besoins : un déracinement, un appel au ressourcement, un mal-être ? Sans doute tout cela à la fois dans le cadre carcéral. Pensons aux détenus ayant la possibilité de se faire prendre en photo, à l'intérieur des murs (dans le cadre d'ateliers très cadrés par l'administration vu l'interdiction habituelle de photographier les lieux), qui posent le plus souvent devant les espaces verts ou ces fresques qui ornent certaines cours de promenade et qui représentent toujours des formes d'évasion du cadre minéral – une plage et des cocotiers à la maison d'arrêt de Cherbourg par exemple. En cela, la nature devient support d'une identité plus large que l'identité pénitentiaire de détenu.

C'est la même réduction d'une nature à la fois essentielle et minimale – ce qui n'est pas humain mais permet de le devenir – qui guide les expériences de zoothérapie en prison (Furst, 2009 et 2011). Dans son livre sur les longues peines, Anne-Marie Marchetti (2001) donne en annexe un vibrant appel d'une détenue souhaitant voir autoriser la présence d'animaux domestiques en prison. Être attentif à la vie, s'occuper d'un autre (fût-il un animal), deviennent sources de responsabilité et formes de sociabilité. La nature ainsi pensée entre les murs devient à la fois extérieure (ce qui n'est pas carcéral) et ontologique (ce qui permet de retrouver une humanité, exigence d'autant plus importante lorsque le stigmatisme social réduit le détenu à son animalité ou sa monstruosité). Les besoins de nature des détenus révèlent une nature *a minima* et essentielle. Comment comprendre autrement que tant de détenus tiennent à s'asseoir dans l'herbe, embrasser un arbre, ou voir la mer, au moment de leur sortie de prison ? Derrière une conception qui pourrait paraître minimaliste de la nature (réduite à du végétal ou à l'immensité), se cache toute une profondeur vitale des besoins de nature.

### **Bibliographie**

« A l'ombre des jardins », 2010, *Etapes. Le magazine des personnels de l'Administration pénitentiaire*, juillet août n°172

---

<sup>2</sup> Dictaphone non autorisé. Citation reconstituée en sortant de l'entretien à partir de mes notes.



- Calvino Italo, 1982 [1979], *Si par une nuit d'hiver un voyageur*, traduit de l'italien par Danièle Sallenave et François Wahl, Paris, Le Seuil, 276 p.
- de Certeau Michel, 1980, *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Union Générale d'Éditions, 374 p.
- Combesse Philippe, 2009, *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte, collection Repères, 126 p.
- Demonchy Christian, 2003, « Généalogie de la prison moderne », Ban Public, <http://prison.eu.org/article1988.html>, dernière consultation le 05 septembre 2013.
- Esneault Marie-Thérèse, 2005, *Les parfums de la liberté : une thérapeute à l'école des détenus*, Paris, Éditions de l'Atelier, 126 p.
- Furst Jennifer, 2011, *Animal Programs in Prison: A Comprehensive Assessment*; Boulder, CO, First Forum Press, 179 p.
- Furst Jennifer, 2009, « How Prison-Based Animal Programs Change Prisoner Participants », in Arluke Arnold & Sanders Clinton (éd.), *Between the Species: Readings in Human-Animal Relations*, Boston, Allyn & Bacon, p. 293-302.
- Le Floch-Prigent Loïk, 2006, *Une incarcération ordinaire*, Paris, Le Cherche Midi, 200 p.
- Marchetti Anne-Marie, 2005, *Perpétués. Le temps infini des longues peines*, Paris, Plon, 2001, 525 p.
- Milhaut Olivier, 2009, *Séparer et punir. Les prisons françaises : mise à distance et punition par l'espace*, Thèse de géographie, Bordeaux, Université de Bordeaux, 368 p. Disponible sur [tel.archives-ouvertes.fr/tel-00441473/](http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00441473/)
- Ministère de la Justice, 2000, *Construction de nouveaux établissements pénitentiaires. Seconde tranche. Présentation du projet architectural. Dossier de presse*, Paris, Ministère de la Justice, 18 p.
- Whatmore Sarah, 2002, *Hybrid Geographies. Natures, Cultures and Spaces*, London, Sage, 225 p.